

DECRET N°75-241 du 26 Septembre 1975

portant rappel de l'Ambassadeur du Dahomey  
au Nigéria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
  - VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
  - VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU le Décret n°73-46 du 30 novembre 1973 portant nomination du Camarade Jacques ADANDE en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Dahomey auprès de la République Fédérale du Nigéria ;
  - VU la Lettre Confidentielle n°302/MAEC/DAFA du 27 août 1975 ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Il est mis fin aux fonctions du Camarade Jacques ADANDE en qualité d'Ambassadeur du Dahomey auprès de la République Fédérale du Nigéria.

Article 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 15 octobre 1975, et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

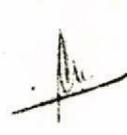
Fait à COTONOU, le 26 septembre 1975

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération



Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3ème Classe  
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - CNR 4 - MAEC 6 - Ministères 12 - SPD 2 -  
IAA-DCCT-IGE-ONEPI-Gde Chanc.5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - DB-DC-CF Solde 4 - Trésor 4 -  
AMBADAHO-LAGOS 1 - Intéressé 1 - DI 4